



ASCGM
ASSOCIATION SCOLAIRE • LE CHÂTELARD • GRANGETTES • MASSONNENS

**Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire
des délégués des communes
de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes, Massonnens
ASCGM**

**Assemblée du 30 mai 2023 – 20.00 heures
Au Lion d'Or de Le Châtelard**

Sont présents :

Présidente	Mme Géraldine Menétrey
Secrétaire	Mme Camille Castella
Membres du comité	M. Jacques Andrey, Vice-président M. Olivier Rey
Délégués des communes	M. Christophe Menétrey, Syndic, Grangettes M. Joseph Piller, Syndic, Massonnens Mme Anne Oberson, Conseillère communale, Le Châtelard M. Marc Raboud, Conseiller communal, Grangettes M. Kilian Deillon, Conseiller communal, Massonnens
Commission financière	M. Francis Oberson, Commission financière, Le Châtelard M. Joël Castella, Commission financière, Grangettes

Sont excusés :

M. David Fattebert, Syndic, Le Châtelard
M. Gian Paolo Eccel, Commission financière, Massonnens
Mme Cindy Delabays, directrice d'établissement

1. Accueil et constitution de l'Assemblée

Mme Géraldine Menétrey souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Elle excuse ce soir Mme Cindy Delabays, directrice d'établissement, M. David Fattebert, Syndic de Le Châtelard, M. Gian Paolo Eccel, membre de la commission financière. Elle déclare l'assemblée ouverte à 20h07.

2. Approbation de l'ordre du jour modifié selon courriel du 22.05.2023

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour modifié selon courriel du 22.05.2023
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Démission et élection à la commission financière
5. Préavis de la commission financière sur la demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale
6. Votation du crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale
7. Constitution de la commission de construction de la nouvelle école
8. Divers

Elle nomme également un scrutateur : M. Christophe Menétrey.

Il y a donc un total de 6 voix. La majorité absolue s'élève à 4 voix.

Elle procède à l'acceptation de l'ordre du jour par main levée.

→ L'ORDRE DU JOUR EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal a été envoyé à chacun des délégués et aux membres de la commission financière par courriel. Mme Géraldine Menétrey invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

→ LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6 MARS 2023 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

4. Démission et élection à la commission financière

Mme Géraldine Menétrey annonce la démission de M. Willy Gobet de la commission financière de l'ASCGM. M. Joël Castella, membre de la commission financière de Grangettes est proposé pour le remplacer.

La Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

Comme ce n'est pas le cas, elle procède au vote.

→ M. JOËL CASTELLA EST ÉLU À LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASCGM À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

Mme Géraldine Menétrey le remercie de son engagement et lui souhaite la bienvenue au sein de la commission financière de l'ASCGM.

5. Préavis de la commission financière sur la demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale

Faisant suite aux résultats des votes lors des assemblées communales des trois communes, dont le résultat est ci-après, Mme Géraldine Menétrey indique qu'il est très encourageant et fédérateur que le projet soit soutenu par la population des trois villages.

Résultats des AG mai 2023	OUI	NON	ABSTENTIONS
Le Châtelard	60	0	2
Grangettes	33	0	0
Massonnens	106	0	1

La Présidente rappelle également la simulation des charges financières pour la première année et passe la parole à la commission financière pour leur préavis.

	Clé	Dettes initiales	Amortissement	Intérêts	Total
Le Châtelard	30 %	2'400'000	72'727	48'000	120'727
Grangettes	24 %	1'920'000	58'182	38'400	96'582
Massonnens	46 %	3'680'000	111'515	73'600	185'115
Association de communes	100 %	8'000'000	242'424	160'000	402'424

M. Francis Oberson prend la parole afin d'annoncer le préavis de la commission financière. La commission financière de l'ASCGM préavis favorablement le crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale. M. Joël Castella approuve également les paroles de M. Francis Oberson.

6. Votation du crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale

Mme Géraldine Menétrey procède donc maintenant à la votation du crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale.

→ LE CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE INTERCOMMUNALE EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

7. Constitution de la commission de construction de la nouvelle école

La Présidente indique que, jusqu'à maintenant, un groupe de travail était en place pour le projet de la nouvelle école. Faisant suite à l'acceptation du crédit, une commission de construction doit être mise en place. Mme Géraldine Menétrey nomme les personnes qui sont proposées pour former cette commission de construction :

- M. David Fattebert, Syndic de Le Châtelard
- M. Christophe Menétrey, Syndic de Grangettes
- M. Joseph Piller, Syndic de Massonnens
- Mme Géraldine Menétrey, comité ASCGM
- M. Jacques Andrey, comité ASCGM
- M. Olivier Rey, comité ASCGM
- Mme Nathalie Morel, secrétariat

La Présidente procède maintenant à l'élection des membres de la commission de construction par main levée.

→ TOUTS LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONSTRUCTION SONT ÉLUS À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

8. Divers

Mme Géraldine Menétrey annonce que le Service des bâtiments se réserve actuellement le droit de se prononcer uniquement au début de l'enquête préalable. Une réponse leur a été envoyée en début de semaine leur indiquant que le projet ne requiert pas de mise à l'enquête préalable en raison du budget qui est inférieur à 10 millions de francs. La Présidente ajoute que le service s'était déjà positionné favorablement sur un précédent projet.

Mme Géraldine Menétrey indique également les prochaines étapes à suivre à la suite du délai référendaire de 30 jours :

- Adjudication des ingénieurs dès la fin du délai référendaire avec Rmored
- Consultation des ingénieurs
- Consultation des services
- Demande préalable du permis
- Dépôt du permis

Elle ajoute également que la commission de construction devra se réunir assez rapidement afin de valider les plans.

Mme Géraldine Menétrey passe maintenant la parole à l'assemblée.

M. Francis Oberson et M. Joël Castella demandent si la commission financière aura un droit de regard sur les diverses dépenses lors de la construction de la nouvelle école et si la commission financière sera tenue informée des différents coûts afin d'éviter un dépassement du budget. Mme Géraldine Menétrey indique que le budget a été calculé sur une base de chiffres réels et actuels et que les plans vont être reconstrués afin d'assurer le respect du budget. La commission financière sera, en cas de besoin, convoquée aux séances de la commission de construction. Les informations sur le suivi et le respect du budget seront également données régulièrement à la commission financière et lors des assemblées de l'ASCGM.

M. Francis Oberson demande également quel est le cahier des charges de la commission financière. Selon l'art. 20 al. 2 des statuts de l'ASCGM, la commission financière exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales (LFCo).

Mme Géraldine Menétrey demande s'il y a d'autres remarques ou question.

Comme ce n'est pas le cas, la Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir et clos l'assemblée à 20h32.

La Présidente
Géraldine Menétrey



La Secrétaire
Camille Castella



Grangettes, le 31 mai 2023